



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023 À 19 H 30**

Ce document constitue le projet de procès-verbal envisagé pour la séance ordinaire du conseil. Ce projet peut être modifié en tout temps avant son adoption, notamment par le retrait de sujet(s). Les titres des résolutions peuvent également être revus. Seule la version finale adoptée dans le procès-verbal montre les décisions du conseil.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad,
Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général et greffier, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière adjointe, Me Caroline Plourde ;

Messieurs les conseillers Ryan Young et Daniel Boyer sont absents.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière adjointe, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**11-309-23 Ouverture de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 13 novembre 2023. Il est 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

11-310-23	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 11-309-23 Ouverture de la séance
- 11-310-23 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

- 11-311-23 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

- 11-312-23 Autorisation de coopération et support de l'administration municipale dans le cadre d'une demande de subvention du Cégep John Abbott auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

6. Urbanisme

- 11-313-23 Autorisation d'installation de classes mobiles – McGill
- 11-314-23 PIIA – 3-5, rue Saint-Hyacinthe

7. Services techniques

- 11-315-23 Décompte progressif no 1 – Travaux – Groupe électrogène au Centre Harpell
- 11-316-23 Décompte progressif no 3 – Aménagement d'une piste multifonctionnelle entre les rues Daoust et l'Anse à l'Orme
- 11-317-23 Décompte progressif no 7 – Travaux de réfection et protection des structures du parc Godin
- 11-318-23 Plans et devis des travaux d'installation de feux de circulation – Boulevard des Anciens-Combattants/Clinique/Caserne de pompier – Avenant no. 1
- 11-319-23 Fourniture d'un véhicule Ford Escape PHEV 2023

11-320-23 Paiement de la facture pour la réparation de la fuite de la conduite sanitaire au 401, boulevard des Anciens-Combattants

8. Environnement

11-321-23 Demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur de milieux naturels » – Infrastructure verte du Parc Robillard phase II

9. Développement économique et touristique

10. Finances

11-322-23 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière

11-323-23 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11-324-23 Adoption du calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil municipal

11-325-23 Nomination des membres d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville

11-326-23 Confirmation du mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques – Regroupement municipalités de l'Île de Montréal

11-327-23 Demande d'autorisation pour le changement du système téléphonique de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

11-328-23 Mandat audit externe pour l'année 2023

11-329-23 Entente entre la Ville de Kirkland et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'utilisation de l'écocentre municipal par les citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue pour la disposition du polystyrène (cour de voirie)

12. Ressources humaines

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

11-330-23 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 854 décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Village de Senneville

11-331-23 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 769-14 modifiant le Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'y ajouter des précisions relatives au stationnement hivernal

11-332-23 Adoption du règlement d'emprunt numéro 852 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'aménagement du parc Aumais et un emprunt de 1 400 000 \$

- 11-333-23 Adoption du règlement d'emprunt numéro 853 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réaménagement des intersections Pacific, Sainte-Anne et Anciens-Combattants et un emprunt de 755 000 \$
- 11-334-23 Adoption du règlement numéro 769-10 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'intégrer des dispositions relatives au stationnement sur la rue Frédéric-Back
- 11-335-23 Adoption du règlement numéro 769-13 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'intégrer des dispositions relatives au stationnement sur la rue Saint-Pierre

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

- 11-336-23 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 7 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 33 et s'est terminée à 20 h 10 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la vision du conseil municipale pour le parc situé près de l'ancien « Marco's Bar and Grill » ? - L'intervenante a ensuite proposé au conseil d'y faire un mur d'escalade multigénérationnel, en faisant mention qu'il existe un programme de soutien aux infrastructure sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur. - L'intervenant a ensuite souligné le travail d'entretien du parc à chien situé au sud de la Ville.
2 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi est-ce que les heures d'interdiction de stationnement de nuit ont passé de 6h/7h à 9h ?
3 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi est-ce que le conseil a octroyé un contrat pour des services professionnels de structure, mécanique et électrique pour la construction du pavillon au parc Lalonde ? - Que se passe-t-il avec le PPU dans le secteur nord? - Est-ce que la ville de Montréal achètera les terrains de Grilli? - Pourquoi ne retrouve-t-on pas de panneau d'arrêts clignotants sur la nouvelle piste cyclable multifonctionnelle?

4 ^e intervenante(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les moyens à prendre pour tenter de limiter les excès de vitesse sur la rue Sainte-Anne ? Est-ce que la Ville peut faire quelque chose? - Est-il possible de faire des plaintes au PDQ 1 par texto, d'installer un dos d'âne ou un photo-radar ?
5 ^e intervenante(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Que se passe-t-il avec la demande d'autorisation de certificat de démolition de la maison Michel-Robillard?
6 ^e intervenante(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Les excès de vitesse ne se font pas uniquement l'été mais également l'automne, car on est présentement au mois de novembre
7 ^e Intervenante(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Existe-t-il des façons de mesurer la quantité d'ondes électromagnétiques à certains endroits dans la Ville ?
8 ^e Intervenante(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il un problème avec le mur de soutènement au parc Lalonde - Quelles sont les coûts pour la réfection du mur de soutènement du parc Lalonde

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

11-311-23	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE la greffière adjointe a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 16 octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière adjointe de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

11-312-23	Autorisation de coopération et support de l'administration municipale dans le cadre d'une demande de subvention du Cégep John Abbott auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
------------------	---

5166

ATTENDU l'intention du Cégep John Abbott de procéder à la construction d'un complexe multisport pour desservir les étudiants du collège ainsi que la communauté environnante;

ATTENDU la réception, le 30 octobre 2023, d'une demande de coopération et de support de l'administration municipale dans le cadre d'une demande de subvention du Cégep John Abbott auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'administration municipale à coopérer et supporter les intervenants du Cégep John Abbott dans le cadre d'une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin de faire la construction d'un complexe multisport pour desservir les étudiants du cégep ainsi que la communauté environnante.

6. URBANISME

11-313-23	Autorisation d'installation de classes mobiles – McGill
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville a reçu, le 30 août 2023, une demande de l'université McGill – Campus Macdonald afin de procéder à l'installation de modules de classes temporaires sur le territoire de l'université ;

ATTENDU QU' il s'agit d'une solution temporaire pour maintenir l'enseignement planifié ;

ATTENDU QUE les modules de classes temporaires seront installés pour une durée de deux (2) ans ;

ATTENDU la réception des plans des installations par le service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'université McGill à procéder à l'installation de modules de classes temporaires pour une durée de deux (2) ans sur le campus Macdonald afin de permettre à l'établissement d'enseignement de maintenir l'enseignement planifié pour les années à venir, conformément aux plans des installations reçus par le service de l'urbanisme le 30 août 2023.

5167

11-314-23 PIIA – 3-5, rue Saint-Hyacinthe

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble a initialement déposé, le 14 avril mai 2023, une demande modification aux 4 façades (fondation) ;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé, le 10 mai 2023, le 21 juin 2023, et le 28 septembre 2023 des demandes subséquentes avec des informations plus précises sur les finitions de la fondation du bâtiment ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué les demandes subséquentes lors de leurs rencontres du 14 juin 2023, du 13 septembre 2023 et du 11 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'entériner la recommandation du CCU et d'approuver le matériaux et couleur de la fondation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU ;

D'APPROUVER la demande de PIIA pour le 3-5, rue Saint-Hyacinthe de procéder à la modification des 4 façades du bâtiment en utilisant les matériaux et en respectant la couleur de la fondation approuvés conformément à la demande du 28 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES**11-315-23 Décompte progressif no 1 – Travaux – Groupe électrogène au Centre Harpell**

ATTENDU la résolution numéro 05-137-23 octroyant le contrat à la compagnie *JNA Leblanc Électrique Inc.* pour des travaux de réaménagement de la distribution électrique au Centre Harpell pour un montant de 84 253,68 \$ (taxes comprises);

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 d'un montant de 67 449,74 \$ (taxes comprises) ;

ATTENDU la recommandation du 31 octobre 2023 de M. Jean-François Marleau, technicien de la firme *Exp*, de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 ;

5168

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 pour la somme totale de 67 449,74 \$ (taxes comprises) à la compagnie *JNA Leblanc Électrique Inc.* à même le poste budgétaire numéro 02-701-71-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11-316-23	Décompte progressif no 3 – Aménagement d'une piste multifonctionnelle entre les rues Daoust et l'Anse à l'Orme
------------------	---

ATTENDU QUE les Villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Montréal ont conclu une entente le 30 août 2021 afin de prolonger la piste multifonctionnelle entre la rue Grenier et le Chemin de l'Anse-à-l'Orme ;

ATTENDU la résolution numéro 05-159-22 octroyant le contrat à « Ali Excavation Inc. » pour des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle entre la rue Grenier et le Chemin de l'Anse-à-l'Orme ;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 1 et 2, totalisant un montant de 837 464,34 \$ (taxes comprises), ont fait l'objet d'une approbation par résolutions du conseil au cours de l'année 2023 ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 383 246,46 \$ (taxes comprises);

ATTENDU QUE le transport actif est une compétence de l'Agglomération de Montréal ;

ATTENDU QUE les travaux sont à la charge de l'Agglomération de Montréal qui remboursera à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tous les frais engagés ;

ATTENDU la recommandation du 15 septembre 2023 de monsieur Eric Pelletier, ingénieur – directeur du bureau de Boucherville de la firme TETRATECH de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 ;

5169

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 3 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de Monsieur Eric Pelletier, ingénieur – directeur du bureau de Boucherville de la firme TETRATECH quant au paiement du décompte progressif no 3 d'un montant de 383 246,46 \$ (taxes comprises) à l'entrepreneur « Ali Excavation inc. » pour les travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle entre les rues Daoust et l'Anse-à-l'Orme ;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 383 246,46 \$ (taxes comprises) à la compagnie « Ali Excavation inc. » à même le poste budgétaire 02-452-31-439 du fonds général ; lesdits travaux étant remboursés par l'Agglomération de Montréal à la fin du projet.

Adoptée à l'unanimité.

11-317-23	Décompte progressif no 7 – Travaux de réfection et protection des structures du parc Godin
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 05-160-22 octroyant le contrat à la compagnie *Construction Sorel Ltée* pour des travaux de réfection et protection des structures du Parc Godin ;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 1 à 3, totalisant un montant de 945 590,26 \$, ont fait l'objet d'une approbation par résolution du conseil en 2022 ;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 4 à 6, totalisant un montant de 91 521,06 \$, ont fait l'objet d'une approbation par résolution du conseil en 2023 ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 7 d'un montant de 21 467,97 \$ (taxes comprises) ;

ATTENDU la recommandation du 10 octobre 2023 de M. Charles-Henri Joset, chargé de projet de la firme Tetra Tech, de procéder au paiement du décompte progressif numéro 7 ;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décomptes progressif numéro 7 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

5170

ET RÉSOLU,**D'ENTÉRINER** la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville ;**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif numéro 7 pour la somme totale de 21 467,97 \$ (taxes comprises) à la compagnie *Construction Sorel Ltée* à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

11-318-23	Plans et devis des travaux d'installation de feux de circulation – Boulevard des Anciens-Combattants/Clinique/Caserne de pompier – Avenant no. 1
------------------	---

ATTENDU

la résolution numéro 03-07-23 octroyant un contrat à EXP, plus bas soumissionnaire conforme, pour la préparation de plans et devis pour des travaux d'installation de feux de circulation aux intersections du boulevard des Anciens-Combattants avec l'accès à la caserne de pompiers et à la nouvelle clinique pour un montant de 48 082,55\$, taxes incluses;

ATTENDU QU'

une étude de photométrie a été réalisée avec les plans tels que construits d'éclairage sur le boulevard des Anciens-Combattants aux deux (2) intersections afin de valider si l'éclairage est adéquat pour accueillir les deux feux de circulation ;

ATTENDU QUE

le mandat initial d'EXP n'incluait pas les services professionnels suivants :

- Solutions pour l'éclairage dans les intersections caserne et clinique si la photométrie est déficiente ;
- Plans et devis pour les travaux d'éclairage ;
- Coordination et échange de document (plans, bordereau de soumission) avec d'autres parties prenantes ;

ATTENDU QUE

ces services sont nécessaires dans le cadre des travaux à être exécutés pour l'installation des feux de circulation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,**D'APPROUVER** l'avenant 01 pour un montant de 11 095,09 \$ (taxes incluses) pour la réalisation des plans et devis des travaux d'éclairage aux intersections du boulevard des Anciens-Combattants, de l'accès à la caserne des pompiers de l'accès la nouvelle clinique à même le poste budgétaire 02-131-00-410 du fonds général.

5171

Adoptée à l'unanimité.

11-319-23	Fourniture d'un véhicule Ford Escape PHEV 2023
------------------	---

ATTENDU la résolution 02-035-23 octroyant un contrat à *Ford Île Perrot* pour la fourniture d'un véhicule Escape 2023 ST-Line TA (hybride) pour la patrouille municipale au montant de 50 072,94\$ (taxes comprises);

ATTENDU QU' en date de ce jour, aucun véhicule Escape 2023 ST-Line TA (Hybride) n'a été produit avec les spécifications demandées par la Ville ;

ATTENDU QUE considérant les délais de production et la potentielle augmentation des prix en 2024, le concessionnaire a suggéré un véhicule substitut prêt à être livré et qui conviendrait aux besoins de la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu de *Ford Île Perrot*, en octobre 2023, une nouvelle soumission relative à la fourniture d'un véhicule Ford Escape PHEV 2023 (Hybride, Branchable), au montant de 61 355,34 \$ (taxes comprises) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat à *Ford Île Perrot* pour la fourniture d'un véhicule Ford Escape PHEV 2023 (Hybride, Branchable) pour la patrouille municipale en substitution du véhicule Ford Escape ST-Line 2023 (Hybride) déjà autorisé, pour un montant de 61 355,34 \$ (taxes comprises), conformément à la soumission datée du 22 octobre 2023 ;

D'AUTORISER la dépense nette de 56 007,34 \$ à même le fonds de roulement.

L'emprunt au fonds de roulement, au montant de 56 007,34 \$, sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

2024 : 12 007,34 \$
2025-2028 : 11 000,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

11-320-23	Paiement de la facture pour la réparation de la fuite de la conduite sanitaire au 401, boulevard des Anciens-Combattants
------------------	---

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a reçu, en octobre dernier, une plainte de la part de la Clinique

5172

médicale de l'Ouest-de-L'île à l'effet qu'il y avait un affaissement du stationnement ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé à la Clinique médicale de l'Ouest-de-L'Île d'entreprendre des travaux d'excavation afin de connaître la cause de la défectuosité ;

ATTENDU QUE l'entreprise *Excavation J.P.M. Inc.* a été mandatée par le propriétaire de la Clinique pour entreprendre les travaux d'excavation et de réparation de l'égout sous pression du stationnement de la clinique ;

ATTENDU QUE les travaux ont révélé que la conduite de refoulement de la Ville était à l'origine du problème; il est donc de sa responsabilité d'acquitter la facture pour la réalisation des travaux d'excavation et de réparation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 64 808,63\$ à l'entreprise *Excavation J.P.M. inc.* pour les travaux de réparation de l'égout sous pression dans le stationnement de la Clinique, conformément aux factures numéros 5942 et 5996 à même le poste budgétaire numéro 02-415-00-524 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

11-321-23	Demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur de milieux naturels » – Infrastructure verte du Parc Robillard phase II
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite aménager le site situé au sud du Parc Robillard, dont une partie est sous l'emprise d'une ligne de transport d'Hydro-Québec, afin de faire de cette section du parc une *Infrastructure verte* ;

ATTENDU QUE le projet pour faire du parc une *Infrastructure verte* vise à atteindre les objectifs suivants :

- Augmenter la résilience du Parc face aux accumulations d'eau subites,
- Accroître sa biodiversité (et tout ce qui supporte cette biodiversité dans une notion écosystémique);
- Limiter et contrôler les EVEC par des modes de gestions adaptées
- Y juxtaposer des attraits esthétiques et fonctionnels destinés à la préservation et l'observation de la nature;

5173

- Y inclure des attraits ludiques destinés à favoriser l'interprétation positive et l'éducation des bienfaits de l'infrastructure verte.
- Respecter les principes d'entretien végétatif d'Hydro-Québec sous des lignes de transports d'électricité et en accroître l'intérêt.

ATTENDU QUE pour atteindre ces objectifs, des améliorations légères sont proposées, telles que l'aménagement de baissières végétalisées, l'aménagement de seuils hydriques, l'ensemencement de prés fleuris et pollinisateurs, la gestion différenciée des tontes, la pose d'enrochement-abris ponctuels, la pose de nichoirs à oiseaux, à chauves-souris et d'hôtels à insectes ainsi que l'insertion d'éléments, de mobilier et de stations d'interprétation sur le site.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

QUE l'administration municipale effectue les démarches de demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du « Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur de milieux naturels » – Infrastructure verte du Parc Robillard ;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tout document afférent afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

11-322-23	Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

ATTENDU QUE la Ville a reçu des demandes d'aide financière afin de supporter la 34^e édition de l'événement communautaire « Solstice Jam », datée du 13 octobre 2023 et de la part de l'Association du Hockey Mineur de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-d'Urfé Inc., datée du 30 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

5174

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ACCORDER un appui financier de 1 000,00 \$ ainsi que la location gratuite de la grande salle du Centre Harpell à *Productions Douglas W. Miller* dans le cadre du concert-bénéfice « The Solstice Jam » qui se tiendra le 9 décembre 2023 au Centre Harpell dans le but d'amasser des fonds pour le Comptoir alimentaire, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

D'ACCORDER un soutien financier de 6 356,67 \$ à l'*Association du Hockey Mineur de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-d'Urfé Inc.* pour leur saison 2023-2024 en raison de la participation de 28 joueurs et résidents de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, à même le poste budgétaire 02-701-10-991 du fonds général ;

Adoptée à l'unanimité.

11-323-23	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés en date du 11 octobre au 13 novembre 2023 ;

796 950,02 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2023 ;

494 589,33 \$

Total :

1 291 539,35 \$

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 2 septembre au 22 septembre 2023 ;

288 367,36 \$

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11-324-23	Adoption du calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil municipal
------------------	--

5175

ATTENDU l'article 5 du *Règlement numéro 768 sur la régie interne et pour le maintien de l'ordre pendant les séances du conseil de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant le règlement numéro 701 et ses amendements* qui énonce que les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent le deuxième lundi de chaque mois, mais que toutefois, les séances ordinaires du mois de janvier se tiennent le troisième lundi du mois ;

ATTENDU QUE l'article 6 du *Règlement numéro 768* énonce que le conseil fixe par résolution l'endroit où a lieu chaque séance du conseil ;

ATTENDU QUE l'article 7 du *Règlement numéro 768* énonce que les séances ordinaires du conseil débutent à 19 h 30 ;

ATTENDU QUE pour l'année 2024, le conseil désire fixer les dates de tenue des séances ordinaires ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil municipal ci-dessous, comme si au long récité, qui se tiendront au Centre Harpell, 60 rue Saint-Pierre ;

DATE	HEURE
Lundi 22 janvier 2024	19 h 30
Lundi 12 février 2024	19 h 30
Lundi 11 mars 2024	19 h 30
Lundi le 15 avril 2024	19 h 30
Lundi 13 mai 2024	19 h 30
Lundi 10 juin 2024	19 h 30
Mardi 2 juillet 2024	19 h 30
Lundi 26 août 2024	19 h 30
Lundi 16 septembre 2024	19 h 30
Mardi 15 octobre 2024	19 h 30
Lundi 11 novembre 2024	19 h 30
Lundi 9 décembre 2024	19 h 30

5176

Adoptée à l'unanimité.

11-325-23	Nomination des membres d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville
------------------	--

ATTENDU l'article 2.2 paragraphe b) du Règlement numéro 656 sur la démolition des immeubles de la Ville ;

ATTENDU QUE le comité d'étude des demandes de permis de démolition est formé de trois (3) membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité se prolongera jusqu'au 30 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité est renouvelable ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité d'étude des demandes de permis de démolition jusqu'au 30 septembre 2025, à savoir :

- Me Paola Hawa, présidente ;
- M. Yvan Labelle ;
- M. Jean-Pierre Cardinal.

Adoptée à l'unanimité.

11-326-23	Confirmation du mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques – Regroupement municipalités de l'Île de Montréal
------------------	--

ATTENDU QUE conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

5177

QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

D'AUTORISER le Maire et la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente du regroupement Municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2024-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques » soumise et jointe aux présentes en annexe « E » pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée à l'unanimité.

11-327-23	Demande d'autorisation pour le changement du système téléphonique de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	---

- ATTENDU QUE** le système téléphonique en place à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a été mis en place en 2014 ;
- ATTENDU QUE** celui-ci n'a pas suivi l'évolution technologique et présente des problèmes fréquents d'interruption, de transfert de poste, de panne, de grincements, etc., ce qui entraîne des interruptions dans la communication entre les différents services municipaux ainsi qu'avec les citoyens ;
- ATTENDU QUE** les coûts d'opération, de maintenance et de réparation sont devenus prohibitifs ;
- ATTENDU QUE** le contexte actuel exige une communication efficace et une utilisation optimale des ressources, ce qui n'est plus possible avec le système téléphonique en place actuellement ;
- ATTENDU** la réception d'une offre de service de la compagnie *AgileIP inc.* consistant à mettre en place un nouveau système téléphonique moderne et efficient, incluant des nouveaux appareils, des fonctionnalités avancées, une messagerie unifiée, une gestion centralisée des appels et des options de sécurité renforcée et compatible avec les technologies futures;
- ATTENDU QUE** la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligéant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation ;
- ATTENDU QUE** la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

5178

D'AUTORISER le remplacement du système téléphonique de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

D'OCTROYER le contrat d'acquisition et services professionnels à la compagnie *AgileIP Inc.* pour le remplacement du système de téléphonie IP pour un montant de 6 025,00 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de service datée du 23 août 2023.

D'AUTORISER une dépense nette de 5 501,63 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-335 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11-328-23	Mandat audit externe pour l'année 2023
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville doit octroyer un mandat d'audit externe pour procéder à la vérification des états financiers pour l'année 2023 ;

ATTENDU QUE la firme comptable *Daniel Tétreault CPA Inc.* a procédé à la vérification des états financiers de la Ville dans les dernières années ;

ATTENDU la recommandation du directeur général de conclure un contrat de gré à gré avec la firme comptable *Daniel Tétreault CPA Inc.* pour la vérification des états financiers 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à la firme comptable *Daniel Tétreault CPA Inc.* pour des services professionnels d'audit externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, pour un montant de 15 636,60 \$ (taxes comprises), conformément à l'offre de service datée du 2 novembre 2023 ;

D'AUTORISER une dépense nette de 14 278,30 \$ à même le poste budgétaire 02-130-00-413 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11-329-23	Entente entre la Ville de Kirkland et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'utilisation de l'écocentre municipal par les citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue pour la disposition du polystyrène (cour de voirie)
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite offrir à ses citoyens un site de dépôt pour le polystyrène ;

ATTENDU QUE la Ville de Kirkland possède une cour de voirie qui dessert ses citoyens permettant ainsi la disposition de leurs matériaux ;

5179

ATTENDU QUE la Ville de Kirkland a accepté de permettre aux citoyens de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue d'utiliser sa cour de voirie pour la disposition du polystyrène ;

ATTENDU QUE les Villes souhaitent conclure une entente intermunicipale afin de définir les modalités de l'utilisation de la cour de voirie à Kirkland par les citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

QUE l'administration municipale de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la ville de Kirkland concluent une entente intermunicipale afin de définir les modalités de l'utilisation de la cour de voirie de la ville de Kirkland pour la disposition du polystyrène par les citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'AUTORISER le Maire et la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente à intervenir entre les deux villes ainsi que tout document afférent afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11-330-23	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 854 décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Village de Senneville
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 854 décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Village de Senneville* ;
- dépose le projet du règlement numéro 854.

11-331-23	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 769-14 modifiant le Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'y ajouter des précisions relatives au stationnement hivernal
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

5180

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 769-14 modifiant le Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'y ajouter des précisions relatives au stationnement hivernal* ;
- dépose le projet du règlement numéro 769-14.

11-332-23	Adoption du règlement d'emprunt numéro 852 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'aménagement du parc Aumais et un emprunt de 1 400 000 \$
------------------	---

ATTENDU les articles 543 et suivants de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement du parc Aumais sont nécessaires ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné par madame le maire, Me Paola Hawa, lors de la séance du conseil tenue le 10 octobre et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 852, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

11-333-23	Adoption du règlement d'emprunt numéro 853 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réaménagement des intersections Pacific, Sainte-Anne et Anciens-Combattants et un emprunt de 755 000 \$
------------------	---

ATTENDU les articles 543 et suivants de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement des intersections Pacific, Sainte-Anne et Anciens-Combattants sont nécessaires ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné par madame le maire, Me Paola Hawa, lors de la séance du conseil tenue le 10 octobre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

5181

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 853, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

11-334-23	Adoption du règlement numéro 769-10 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'intégrer des dispositions relatives au stationnement sur la rue Frédéric-Back
------------------	--

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et le *Code de la sécurité routière*, le conseil a adopté lors de sa séance du 19 janvier 2015 le règlement numéro 769 intitulé « Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement numéro 510 et ses amendements » ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite apporter des modifications au règlement numéro 769 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par Jean-Pierre Cardinal, conseiller municipal et maire suppléant, lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE depuis le dépôt de l'avis de motion, le projet de règlement a été modifié de façon à permettre le stationnement du côté ouest de la rue, en respectant la signalisation sur place, pour une durée maximale de 48 heures, à permettre le stationnement du côté est de la rue seulement dans les enclaves prévues à cet effet pour une durée maximale de 48 heures et à y préciser que la réglementation quant au stationnement en hiver s'applique au stationnement sur cette rue ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 769-10, dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

11-335-23	Adoption du règlement numéro 769-13 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'intégrer des dispositions relatives au stationnement sur la rue Saint-Pierre
------------------	---

5182

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et le *Code de la sécurité routière*, le conseil a adopté lors de sa séance du 19 janvier 2015 le règlement numéro 769 intitulé « Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement numéro 510 et ses amendements » ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite apporter des modifications au règlement numéro 769 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par Me Paola Hawa, maire, lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 769-13, dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 11 octobre au 13 novembre 2023 ;
- Liste des commandes au 31 octobre 2023 ;
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires amendée de : M. Daniel Boyer ;
- Dépôt des états financiers comparatifs 2022-2023 et des états financiers prévisionnels au 31 décembre 2023.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-336-23	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20 h 24.

Adoptée à l'unanimité.

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320- 269946 et dans le dossier numérique numéro 0220-320- 269945 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 13 novembre 2023 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 16 novembre 2023.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière adjointe

Adopté